

EN BREF

MOBILITÉ

Le calculateur d'itinéraires Vialsace évolue

Une nouvelle version du site www.vialsace, le calculateur d'itinéraires alsacien porte-à-porte en transport en commun créé en 2011 par les autorités organisatrices compétentes, vient d'être mise en ligne. S'adaptant désormais à tous les types d'écrans, elle offre une présentation dite « map centric » qui facilite la géolocalisation et la sélection des points sur une carte interactive. En partenariat avec Citiz, l'autopartage fait son apparition dans le panel des modes de transport disponibles (qui inclut déjà la marche à pied et les trajets 100 % vélo ou combinant vélo et transports publics). Le site propose également une nouvelle option de cartes interactives thématiques dont une carte autopartage/covoiturage permettant de repérer l'ensemble de l'offre sur le territoire. Le cas échéant, l'utilisateur habituel peut être alerté par texto ou courriel des perturbations sur ses réseaux favoris. L'an passé, 2,5 millions de calculs d'itinéraires ont été réalisés par l'outil s'inscrivant dans une démarche éco-responsable.

ARTISANAT

Le carrossier Hubert Haberbusch « Trésor Vivant »

Le carrossier strasbourgeois Hubert Haberbusch, spécialiste notamment dans la restauration de voitures anciennes, vient d'obtenir le trophée « Trésor Vivant de l'Artisanat » au titre de la promotion Saint Jean Bosco 2016. L'artisan rappelle qu'il utilise les savoir-faire et techniques du début du XX^e siècle dans son atelier situé au Port du Rhin. Il assure également leur transmission à travers l'apprentissage « car il n'existe, à ce jour, aucune formation au métier de restaurateur en carrosserie », précise le chef d'entreprise.

L'AGENDA ÉCONOMIE

STRASBOURG

Information sur l'imposition des retraités allemands

► **MERCREDI 4 MAI.** La campagne déclarative 2016 pour les impôts de 2015 approchant, le groupe d'intervention retraite Infobest tient à rappeler que les retraités allemands de la *Deutsche Rentenversicherung* sont toujours à déclarer en France et en Allemagne cette année. Afin de renseigner les anciens frontaliers concernés, une réunion d'information collective consacrée à la déclaration des pensions allemandes en France et en Allemagne est organisée à Strasbourg. La réunion se tiendra à l'hôtel du département du Bas-Rhin, place du Quartier Blanc à Strasbourg, de 9 h à 11 h. Deux experts seront présents et pourront répondre à d'éventuelles questions. Il n'y aura pas d'entretiens individuels. Le nombre de places étant limité, il est impératif de s'inscrire auprès de l'Infobest Kehl/Strasbourg au ☎ 03 88 76 68 98. Contacts : Antoine Schmitz, conseiller Task-Force retraite, ☎ 03 88 76 68 98, schmitz.vib@infobest.eu. Frédéric Messineo, chef de projet coopération transfrontalière, département du Bas-Rhin ☎ 03 69 20 74 12

DÉVELOPPEMENT Le Centre de gestion Alsace a quarante ans

Un outil en or pour les très petites entreprises

Créé en 1976, le Centre de gestion Alsace est un outil déterminant pour ses 8 000 membres, très petites entreprises issues de l'industrie, du commerce, de l'artisanat ou de l'agriculture.

Avantages fiscaux, assistance comptable, accompagnement à la gestion, prévention des difficultés et formation pour les responsables des très petites entreprises. On ajoutera un « Observatoire des petites entreprises », analyse de conjoncture très complète car fondée sur les quelque 300 000 entreprises adhérentes en France d'un centre de gestion agréé [lire ci-dessous].

On pourrait ainsi définir, de façon certes un peu lapidaire, les missions et l'intérêt du Centre de gestion Alsace (CGA), association qui sécurise les chefs d'entreprise répondant à ses critères d'admission et favorise leur développement depuis quarante ans.

Cet anniversaire a été fêté discrètement, mais dignement, autour du président du CGA Gérard Magar, expert-comptable, entouré de plusieurs adhérents et de représentants de la profession du chiffre. Car la pérennité et l'utilité du CGA, et des centres de gestion en général, sont solidement garanties par le triangle vertueux formé par les entrepreneurs, les experts-comptables et les services fiscaux.

Selon Gérard Magar, le poids économique des adhérents du CGA (et on peut croire un expert-comptable de cette qualité) représente plus de 1,75 milliard d'euros de chiffre d'affaires et quelque 11 400 emplois. Parmi les nombreux membres du CGA, le comité directeur de l'association avait choisi, pour les quarante ans, de mettre en lumière celles et ceux qui ont obtenu un trophée dans le cadre du concours « Les Ailes de la TPE », organisé dans toute la

France depuis 1995. On retrouvait donc autour de la table huit lauréats alsaciens, l'hôtelier Pierre Siegel, la fleuriste Sylvie Ribaut, le paysagiste Benoît Brissinger, la reine des pains d'épices Mireille Oster, l'épicière Marie-Jeanne Perego, le boucher-charcutier Jean-Luc Hoffmann et le restaurateur Christophe Andt qui ont tous, depuis 1997, décroché l'un des titres très disputés.

« Aujourd'hui, on a besoin de parler, de se faire conseiller »

« Pour être artisan, il faut être passionné ! », témoignait l'autre jour Sylvie Ribaut qui s'est lancée en 1985, sans formation de fleuriste – elle était issue de la finance – mais obsédée par le service au client.

« Avec 22 salariés, je suis un peu hors cadre. Mais le dossier de gestion CGA est utile, car il permet de se comparer au secteur », affirme Pierre Siegel qui souhaiterait cependant « davantage de réflexion sur ce que sera l'économie demain ». Pour Mireille Oster, l'intérêt est bien sûr d'avoir un suivi de gestion, « mais surtout d'avoir une famille d'écoute. Je suis touchée par la chaleur des membres du CGA, c'est ce qui manque le plus aujourd'hui. Et il y a bien sûr l'avantage fiscal. » Mais ce n'est pas le moteur de cette femme qui dit haut et fort : « Tant que je tiendrai debout, je travaillerai ! » Marie-Jeanne Perego, qui a em-



Mireille Oster, fabricante et exportatrice de pains d'épice à l'alsacienne. PHOTO ARCHIVES DNA

AVANTAGE FISCAL ?

Les entrepreneurs déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices non commerciaux ou des bénéfices agricoles, et relevant d'un régime réel d'imposition, sont taxés sur 1,25 fois leur bénéfice annuel... sauf s'ils adhèrent à un organisme de gestion agréé ou s'ils sont clients d'un expert-comptable conventionné. Dans ce cas, pas de coefficient multiplicateur.

Cet avantage, ou cette « non-majoration », se justifie par le fait que l'adhérent d'un centre de gestion agréé fournit davantage d'informations que la seule liasse fiscale. Il dispose d'un dossier de gestion complet, établi par le centre de gestion. L'administration fiscale « récompense » en quelque sorte cette transparence accrue alors qu'elle sanctionne l'opacité, comme l'observe un homme de l'art. Effectuée sous la tutelle des services fiscaux, la mission des centres de gestion agréés permet de revendiquer sans exagération le slogan « Moins d'impôts, plus de sécurité ».

A.L.

brassé une activité assez dévastée par le rouleau compresseur de la grande distribution, a trouvé au CGA les ressources de formation dont elle ressentait le besoin. « Aujourd'hui, fait-elle remarquer, ne subsistent que les épiciers qui ont su se remettre en cause. Moi, je me suis lancée sur le créneau des cadeaux d'entreprise. » Jean-Luc Hoffmann ne critique pas davantage la concurrence. Ce

boucher charcutier traiteur s'est donné pour devise : « Ne jamais se plaindre. » Il estime que « les bons professionnels sont restés, il y a eu un écrémage par le haut. Mais aujourd'hui, on a besoin de parler, de se faire conseiller. » Bertrand Angsthelm, membre du comité de direction du CGA et l'un des 500 experts-comptables partenaires de l'institution, insiste lui aussi sur la valeur de l'accompagnement : « Personnellement, je

trouve que l'offre de formation du CGA est très importante et compétitive. J'ai retrouvé effectivement dans cette institution une famille. » Et si le CGA, organisme discret par nature et peut-être trop pudique, est loin d'avoir fait le plein des adhérents possibles, il l'explique par la méconnaissance et l'isolement de certains chefs d'entreprise. ■

ANTOINE LATHAM

CONJONCTURE L'Observatoire de la Fédération des centres de gestion agréés

« Commerce et artisanat restent fragiles »

L'échantillonnage des entreprises suivies par les 100 centres de gestion agréés permet de donner une image crédible de la conjoncture.

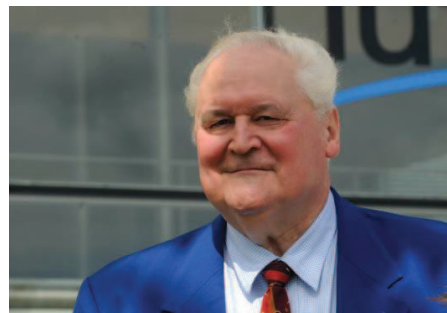
LA FÉDÉRATION des centres de gestion agréés (FCGA), dont fait partie le CGA, associe cent organismes assurant la gestion de 300 000 entreprises en France. « Ces chefs d'entreprise représentent plus de 90 % des entreprises françaises et constituent un facteur essentiel de croissance économique, un vivier de

compétences et d'initiatives, ainsi qu'un fabuleux gisement d'emplois », rappelle le président du CGA Gérard Magar.

L'effet des attentats de janvier et novembre 2015

Les centres de gestion sont un bon poste d'observation, la FCGA produisant avec ses partenaires un Observatoire de conjoncture fondé sur l'analyse de 17 000 dossiers de gestion : « Même si l'indice moyen d'activité s'améliore en 2015 (-1,7 % contre -3,2 % en 2014), la situation économique des petites en-

treprises du commerce et de l'artisanat reste extrêmement fragile. La timide croissance de l'économie française et l'absence de véritable reprise, malgré une certaine résistance de la consommation des ménages, n'ont pas permis un vrai redémarrage de l'activité dans les TPE », explique le président de la FCGA Yves Marmont. Qui ajoute : « Cette année 2015, marquée par les attentats de janvier et novembre, a été extrêmement difficile pour l'ensemble des acteurs économiques. Le climat d'insécurité a évidemment entretenu cette



Gérard Magar, président du Centre de gestion Alsace. PHOTO ARCHIVES DNA

morosité. Néanmoins, dans ce contexte particulièrement défavorable, on observe certains signes encourageants qui annoncent, peut-être, un redressement de l'activité dans

les prochains trimestres. » Yves Marmont note en effet des signaux positifs dans l'artisanat du bâtiment « qui semble sortir peu à peu la tête de l'eau ». ■

A.L.